



Etude d'identification Trame Verte et Bleue

Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne

Fiche n°

Dernière mise à jour : Août 2013

1- Contexte territorial

- _ Développement de l'urbanisation / étalement urbain important dans les communes littorales et rétro-littorales.
- _ Augmentation de la population sur le territoire en période estivale : pression temporaire.
- _ Confrontation des enjeux de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'environnement.
- _ Riche patrimoine environnemental.

Territoire concerné	Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne
Département	Vendée
Noms des communes	Le Château d'Olonne, les Sables d'Olonne, Olonne sur Mer, Sainte Foy, Vairé, l'Île d'Olonne
Superficie	14 863 ha
Nombre d'habitants	47 604 (2010)
Densité (hab/km²)	320 hab/km ²



2- Contexte et objectifs du projet

Maître d'oeuvre : OUEST AM'

Périmètre d'étude : Canton des Sables d'Olonne

Date de lancement : Avril 2011

Date prévisionnelle d'achèvement : Juin 2013.

Contexte

Trame verte



Trame bleue



La démarche de Trame verte et bleue a notamment pour ambition :

- _ Apporter une réponse sur l'application des prescriptions du SCOT relatives aux corridors écologiques.
- _ Anticiper les dispositions de la loi Grenelle 2 portant sur la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.
- _ Fournir un outil d'aide à la décision aux communes pour leur PLU et projets d'aménagement dans l'attente de la révision du SCOT.
- _ Entrée principale : écologique (TVB démarche et réflexion au 1/25 000^e).

Objectifs

- _ Identifier, hiérarchiser et prendre connaissance de l'état du réseau écologique, des enjeux de maintien et de rétablissement des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité propices à la circulation des espèces et au fonctionnement des écosystèmes.
- _ Identifier les perspectives du développement urbain pouvant impacter ces réseaux écologiques.
- _ Préciser des modes privilégiés d'intervention et de gestion contribuant au maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors identifiés.
- _ Apporter des éléments de réponse pour intégrer les trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme et pour engager des actions permettant d'assurer le maintien et la conservation de la biodiversité.

Le projet a-t-il vocation à décrire de manière exhaustive la TVB du territoire ?

Non. L'étude identifie des zonages qui ne sont pas interprétables à l'échelle de la parcelle. Des études plus fines à l'échelle communale devront être menées afin d'affiner ce premier travail.

Résultats attendus

- _ Meilleure compréhension de la problématique TVB.
- _ Avoir une base de réflexion commune entre les différents acteurs.
- _ Prise en compte dans le SCOT, les PLU et projets d'aménagement.

Typologie d'actions dans les grandes lignes

Propositions de préconisations et de prescriptions à intégrer aux documents d'urbanisme par type de corridors écologiques et réservoirs de biodiversité comme :

- proposer un zonage spécifique en fonction de la hiérarchisation des réservoirs et corridors,
- inventorier et protéger dans le règlement du PLU des haies au titre de l'article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme afin de préserver le maillage de la TVB,
- repérer les zones humides par une trame au titre de l'article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme et encadrer leur protection par la restriction des autorisations de construction.

La totalité du périmètre Natura 2000 (incluant le marais) a été intégré à l'étude. Cependant, ce dernier, tout comme le reste de l'étude, n'est pas défini à la parcelle.

Le SAGE Auzance Vertonne a été associé aux réunions de travail afin que l'étude prenne en compte au mieux le travail effectué dans le cadre du SAGE. L'inventaire des zones humides a donc été pris en compte dans la définition de la TVB.

3- Mise en œuvre

Conduite et animation du projet

- Coordination, pilotage du projet ;
- Dispositif de concertation (instances mises en place et fréquence de réunions, si groupes de travail thématiques les thèmes abordés, référents scientifiques).

L'étude a été coordonnée et pilotée par le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne et réalisée par un bureau d'études extérieur. Elle contient 5 phases décrites ci-après dans la partie méthodologie.

A la fin des phases 1 et 2, puis des phases 3-4 et enfin à la phase 5 se sont tenues :

_ Une réunion technique d'acteurs regroupant :

- les communes comprises dans le périmètre du Canton des Sables d'Olonne,
- la Chambre d'Agriculture de la Vendée,
- l'Office Nationale des Forêts,
- le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne,
- les associations environnementales présentes sur le territoire d'étude : l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée), l'APNO (Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes), la Société d'Orchidophilie de Vendée, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux),
- la Fédération des chasseurs de Vendée,
- un chargé de missions Natura 2000 site « Dune, forêt et marais d'Olonne »,
- le conservatoire du littoral et des rivages lacustres,
- les communes présentes sur le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne.

_ Un copil constitué :

- des membres des réunions techniques d'acteurs,
- du Conseil Général de la Vendée,
- du Syndicat Mixte des marais d'Olonne,
- du Syndicat Mixte d'étude et d'aménagement des marais du Payré,
 - de l'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, service départemental de la Vendée,
- de l'ONCFS, réserve naturelle de Chanteloup,
 - des représentants des communes limitrophes (Brétignolle sur Mer, Brem sur Mer, Saint Julien des Landes, La Chapelle Achard, Saint Mathurin, Grosbreuil, Talmont Saint Hilaire),

- de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- des Communautés de Communes des Olonnes et de l'Auzance Vertonne,
- de la DREAL.

Une restitution finale a été faite aux élus syndicaux.

Moyens techniques et financiers

Budget : 68 100 € (étude et animation).

Financements :

Autofinancement 22%.

FEADER 50%.

FRES 28% (Conseil Régional des Pays de la Loire).

Moyens techniques :

Un bureau d'études extérieur.

Un animateur interne.

Méthodologie

Phase 1 : Identification des réservoirs de biodiversité :

Identification des réservoirs de biodiversité : photo-interprétation, compilation de données existantes, base des dires d'experts et inventaires des associations, inventaires complémentaires, analyse SIG.

Dans la phase 1 de l'étude TVB « Identification des réservoirs de biodiversité », le bureau d'études a utilisé les fichiers SIG suivant :

- le fichier d'occupation des sols de la Chambre d'Agriculture ;
- l'inventaire des zones humides et cours d'eau du SAGE Auzance Vertonne ;
- les zonages U et Nh des PLU et POS du canton ;
- le réseau routier ;
- l'inventaire des haies.

Toutes ces données ont ensuite été complétées par photo-interprétation et dires d'experts.

Phase 2 : hiérarchisation des réservoirs de biodiversité (réservoirs d'importance majeure, d'importance significative et de faible importance) à l'aide d'un système de notation prenant en compte la biodiversité présente sur les sites ainsi que la fonctionnalité du réservoir.

Les réservoirs de biodiversité sont hiérarchisés selon un système de notation qui prend en compte :

- la biodiversité présente sur chaque territoire ;
- la fonctionnalité des réservoirs.

La hiérarchisation des réservoirs ne se limite donc pas à la donnée « zone humide ». Toutefois, en fonction des résultats de la hiérarchisation en cours par le SAGE, il pourra être envisagé un recalage.

Les données utilisées sont :

- les ouvrages hydrauliques de l'ONEMA ;
- les lignes électriques hautes tension ;
- les projets de 2x2 voies ;

- les autres infrastructures linéaires ;
- les zones U et Au des PLU du Canton.

Phase 3 : Identification visuelle des corridors écologiques de la même manière que pour les réservoirs de biodiversité puis recouplement avec la méthode de dilatation érosion et de perméabilité des milieux.

Phase 4 : Hiérarchisation des corridors écologiques en fonction de leur qualité et des types de réservoirs auxquels ils sont reliés : analyse avec l'outil SIG, mise en évidence des points noirs de discontinuités

Phase 5 : Proposition d'actions pour maintenir ou rétablir des continuités écologiques. Réalisation de fiches réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et obstacles : prescriptions urbanistiques, outils d'action foncière, préconisation de gestion.

Les prescriptions et préconisation sont intégrées dans les fiches actions de l'étude TVB (que nous pouvons vous transmettre sur demande mail ou courrier). L'ensemble des actions proposées est à mettre en place, si besoin est, par les communes ou autres acteurs (agriculteurs, ONF...). Les budgets ou leviers financiers n'ont pas été identifiés.

Calendrier : dates clés

- Octobre 2011 : Lancement / présentation de l'étude.
- Novembre 2011 à juin 2012 : Identification et hiérarchisation des réservoirs de biodiversité.
- Juin à octobre 2012 : Identification et hiérarchisation des corridors de biodiversité.
- Novembre à décembre 2012 : Proposition de préconisations et prescriptions.

Échelle de travail cartographique

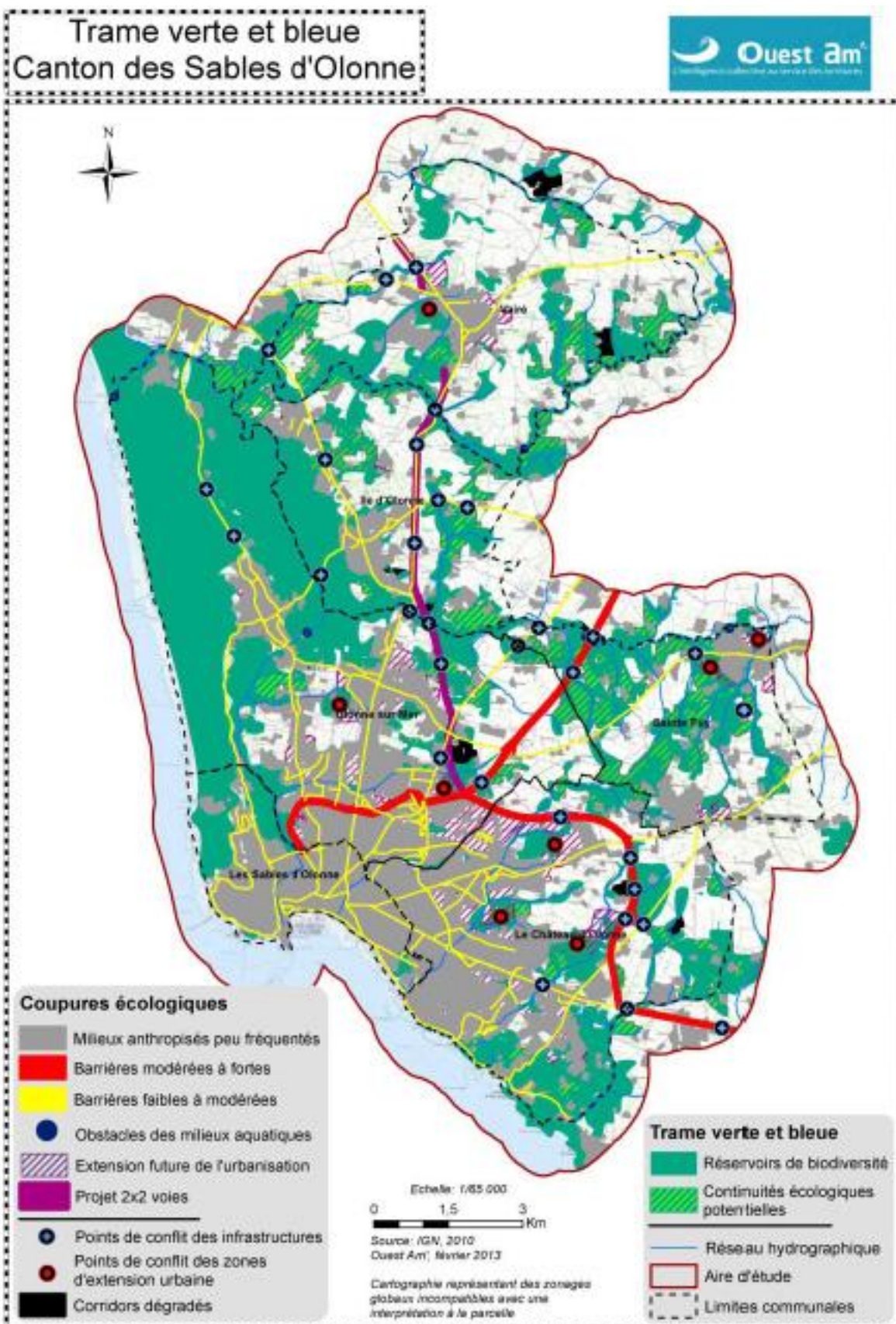
L'échelle cartographique est celle du Canton des Sables d'Olonne avec un travail au 1/25 000.

Données existantes mobilisées

Données	Sources
ZICO	DREAL
ZSC	DREAL
Arrêté de protection de biotope	DREAL
Site naturel classé	DREAL
Réserve de chasse et faune sauvage	DREAL
ZNIEFF	DREAL
Espaces remarquables	SCOT
Coupures d'urbanisation	SCOT
Sites gérés par le conservatoire du littoral	DREAL
Forêt domaniale des Olonnes et de la Gachère	DREAL
ENS	CG85
Inventaire des zones humides du SAGE Auzance Vertonne	SAGE Auzance Vertonne

Etudes complémentaires réalisées par les collectivités	Collectivités
Inventaires des associations locales	ADEV
Otho-photoplans	CG85
PLU/POS	Communes
Cadastre	DGFIP
BD Carthage/BD Carto	IGN
Haies de la Vendée	IFN
Occupation du sol	Chambre d'agriculture de la Vendée
Bandes enherbées	Chambre d'agriculture de la Vendée
Infrastructures routières : types de routes, trafic routier, passages à faune	DIRM (CG85)
Ouvrages hydrauliques	ONEMA (BD ROE)
Secteurs à forte collision	FDC 85
Ligne Haute Tension	
Projet d'aménagement routier	

Résultats



Forme du rendu

- _ Rapport d'étude.
- _ Cartographies et données SIG.
- _ Fiches actions (préconisations / prescriptions par type de réservoir et de corridor).

Transmission possible des résultats ?

Oui en tant que document de travail. Aucune valeur d'opposabilité tant que les éléments ne sont pas intégrés à un document d'urbanisme.

4- Partenaires du projet

Les membres du groupe technique d'acteurs ainsi que du copil tout au long de l'étude afin de constituer une réflexion commune et de prendre en compte les données locales (cf la liste décrite dans le paragraphe 3).

5- Atouts et contraintes du projet

Facteurs de réussite du projet

Très grande participation / apport de données de la part des acteurs locaux.

Identification des difficultés rencontrées

Difficultés à trouver une échelle de définition de l'étude qui adaptée. Il faut pouvoir proposer des actions sans être trop précis afin de laisser une marge de manœuvre aux communes.
Avis défavorable de certains acteurs.

6- Suivi et évaluation du projet

Suivi

Un ensemble d'indicateurs de suivi sont précisés dans le rapport d'étude. ils ont pour but d'obtenir par thématique :

- le bilan des actions engagées dans le cadre des politiques des collectivités, voire des engagements des professionnels (indicateurs de moyens),
- le bilan des résultats sous l'angle de la richesse écologique du territoire, en termes de proportions et de localisation des milieux et en termes de richesse spécifique (indicateurs d'état).

Évaluation

Un travail d'étude plus précis devra être mené à la parcelle par les communes dans le cadre de leurs politiques et projets d'urbanisme.

7- Actions de communication/sensibilisation

Type d'interventions

Au travers des différentes réunions/ copil, conseils aux communes.
Pas d'intervention plus large tant que le SCOT n'a pas été révisé.

Public visé : Les communes pour le moment.

Supports utilisés : Rapport, cartographies et fiches actions.

8- Perspectives

Perspectives d'approfondissement du projet.

L'étude devra être approfondie à l'échelle communale, échelle d'intervention opérationnelle. Le réseau de trame verte et bleue sera ensuite intégré au SCOT lors de sa révision et s'imposera de ce fait aux documents locaux d'urbanisme.

Le contenu de l'étude TVB s'imposera aux documents d'urbanisme lors de son intégration au SCOT. Le lancement de la révision du SCOT est envisagé pour fin 2014 (sachant qu'elle pourrait être décalée en fonction des priorités que se fixera la nouvelle équipe d'élus syndicaux suite aux élections municipales de 2014). Dès lors les PLU devront être mis en compatibilité avec le SCOT et l'aménagement d'un espace compris dans la TVB devra démontrer les conséquences sur l'environnement et justifier de l'impossibilité de trouver une alternative au projet. En l'état, l'étude ne constitue encore qu'un document de travail destiné à aider les collectivités et acteurs à avancer sur la problématique TVB dans le cadre des PLU et des projets d'aménagement.

Points positifs et points d'amélioration

La TVB prend en compte l'ensemble du Canton. Il sera cependant nécessaire d'actualiser les connaissances de ce territoire grâce aux indicateurs constitués afin de suivre l'efficacité des actions proposées. Les collectivités ont été associées à l'étude les collectivités nommées dans la partie « Conduite et animation du projet ».

L'étude sera remise à jour lors de la révision du SCOT. Un point sera alors fait sur l'état d'avancement du SRCE. Il sera par ailleurs proposé aux élus la réalisation d'inventaires complémentaires afin d'avoir un maximum de données lors de la révision.

Pour aller plus loin...

Lien internet : <http://www.cantondessablesdolonne.fr/>

Liste des documents consultables : le rapport d'étude, document de travail non opposable, pourra être envoyé suite à une demande par mail ou courrier.

Contact : Lucile DEFOIS, 3 avenue Carnot 85108 LES SABLES D'OLONNE.
Tél. : 02.51.23.84.40.